

LES PARLEMENTAIRES S'APPRÊTENT À SUPPRIMER LA SOLIDARITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS.

Alors que nous venons de fêter les 70 ans de la Sécurité sociale, un projet de loi s'apprête à mettre à mal le principe d'origine de notre protection sociale « je cotise en fonction de mes moyens, je reçois en fonction de mes besoins ».

En prévoyant un dispositif de complémentaire santé spécifique aux personnes de plus de 65 ans, une loi en discussion au Parlement remet en cause le principe de solidarité entre les générations, garant de la prise en charge et de l'accès aux soins pour tous.

Acteurs de santé à but non lucratif, les mutuelles refusent cette mesure qui porte un nouveau coup à la protection sociale solidaire. Elles réclament le retrait de cette disposition inégalitaire et plaident pour la mise en place d'un crédit d'impôt, solution universelle, simple et juste permettant à tous, quel que soit leur statut, de bénéficier d'une complémentaire santé pour pouvoir se soigner.

La loi n'est pas encore votée, il est encore temps d'agir !

Retrouvez nos mobilisations sur notre site internet : www.iledefrance.mutualite.fr

